



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de
Centre de Détention de Châteaudun**

**A Châteaudun
Le 17 juillet 2023**

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire notamment ses articles R. 113-66 et R. 234-1 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 avril 2022 nommant Monsieur Maxime **MICHEL** en qualité de chef d'établissement du **Centre de Détention de Châteaudun**.

Monsieur Maxime **MICHEL** en qualité de chef d'établissement du **Centre de Détention de Châteaudun**.

ARRETE :

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Abdelkader **KOURAK**, Adjoint au chef d'établissement au Centre de Détention de Châteaudun, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sophie **BEDMISTER**, Attachée d'Administration de l'Etat au Centre de Détention de Châteaudun, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Franck **NERINY**, Capitaine, Chef de Détention au Centre de Détention de Châteaudun, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Marie **DESCHODT**, Cheffe des Services Pénitentiaires et Adjointe au Chef de détention au Centre de Détention de Châteaudun, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Patrice **VASNER** Capitaine, Responsable de l'Unités des Détenus Violents au Centre de Détention de Châteaudun, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à :
Madame Marc-Marie **DESIR**, Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun,
Monsieur Abderrahim **MOUSSA-BENYACINE**, Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun.

Madame Carine **PENDANT**, Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun,
Aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à :

Monsieur Joël **BEAUMONT**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Cédric **ESCALDA**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Cédric **GREMILLET**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Madame Yolène **HERMANN**, Première Surveillante, au Centre de Détention de Châteaudun.

Madame Laëtitia **HOUVENAEGHEL**, Première Surveillante, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Laurent **JEGOT**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Stéphane **LECUREUR**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Eric **LEON**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Ercument **OLGÜN**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Madame Elodie **PAULINO**, Première Surveillante, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Cédric **PAYEN**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Jean-Gilles **PLET**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Rony **SAMBAR**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur Frank **VACOSSIN**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Monsieur William **VILAIN**, Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun.

Aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département d'Eure-et-Loir et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le chef d'établissement,
Maxime **MICHEL**

